

Audit de conduite simple

Durée :
30 minutes

Personnel concerné :

- Tout salarié pouvant être appelé à conduire un véhicule de l'entreprise dans le cadre d'une mission
- Tout salarié utilisant son véhicule pour le trajet domicile-travail

Pré-requis :

Etre détenteur du permis B en cours de validité

Objectifs pédagogiques :

- Evaluer les compétences des stagiaires à la conduite d'un véhicule
- Sensibiliser les stagiaires au risque routier et développer la notion de risque
- Permettre une remise en question des habitudes de conduite en situation réelle
- Transmettre au stagiaire des éléments de conduite défensive

Moyens pédagogiques :

Véhicules de l'entreprise ou véhicules APS

Documents remis :

Fiche d'audit APS

Conditions de réalisation :

Programme détaillé :

- Vérification du véhicule : propreté, fonctionnement des feux, chargement si véhicule utilitaire (VUL) arrimage et répartition, vérification des pneumatiques, vérification de la présence des documents de bord du véhicule, vérification du permis de conduire du stagiaire
- Installation au poste de conduite et utilisation des commandes
- Organisation de la tâche de conduite : utilisation optimale des rétroviseurs, des angles morts, lors de changement de position sur la chaussée et à l'abord des zones de danger, manœuvres de stationnement
- Comportement : vis-à-vis des usagers fragiles (piétons, deux roues), prise d'information et analyse des situations, respect des règles de circulation, observation
- Bilan et restitution au conducteur de l'analyse